

Les conséquences de l'arrêt du réseau de télécommunication cuivre

Vœu déposé par la commission n°3 "Infrastructures - Mobilité –Infrastructures de l'Information et de la Communication - Energies"

■ Session du 18/06/2024

Entendues les interventions de MM. Benoit ROCH (CPME), Jean-Marie LHOMMEAU (Chambre d'agriculture), Mme Françoise TENAUD (CMAR), MM. Vincent PIPAUD (LPO), Christophe BESNARD (CGT), Jean-Pierre GAUTIER (CFDT),

95 votants : adopté à l'unanimité.

Le réseau téléphonique cuivre permet l'accès au téléphone fixe, ainsi qu'à Internet via l'ADSL. Il est cependant de moins en moins utilisé du fait notamment du recours croissant à la fibre et au téléphone portable. Son coût d'exploitation est jugé important par l'opérateur historique Orange. Par ailleurs, il est davantage consommateur d'énergie que la fibre. Dans ce contexte, l'ARCEP¹ a acté sa suppression progressive entre 2023 et 2030. En l'état actuel et à l'heure où la campagne de fermeture progressive est engagée dans certaines zones de la région (Sarthe et Mayenne ainsi que quelques communes de Loire Atlantique), le CESER constate que le grand public ne semble pas avoir été sensibilisé à sa juste mesure sur les conséquences de cette décision, et que l'action commerciale de certains opérateurs peut prêter à confusion.

Sans remettre en cause les évolutions technologiques et les atouts de la fibre, le CESER alerte néanmoins la Commission Régionale de Stratégie Numérique, le Conseil Régional dans sa qualité d'aménageur du territoire, les Conseils Départementaux en charge du déploiement de la fibre optique en zone rurale et des politiques sociales, les parlementaires et les préfets des Pays de la Loire, ainsi que les opérateurs sur les conséquences éventuelles de la fin du réseau cuivre. Cette alerte concerne en particulier la sécurité civile, mais aussi les répercussions potentielles pour le secteur économique.

En matière de sécurité civile tout d'abord, le CESER rappelle que l'utilisation des équipements via le réseau fibre nécessite une alimentation électrique (ce qui n'est pas le cas du téléphone

¹ Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

basique relié au cuivre²), ce qui la rend particulièrement vulnérable face aux aléas. Les tempêtes, dans le contexte du changement climatique, sont de plus en plus courantes et parfois violentes. Le risque d'incident sur le réseau électrique dû aux intempéries est donc réel, notamment du fait que la fibre est le plus souvent installée en aérien, pour des raisons économiques. Il a en outre été constaté une plus grande fréquence des dysfonctionnements de la fibre par rapport au cuivre en raison de la multiplicité des entreprises sous-traitantes intervenant dans son déploiement et du manque de coordination entre ces acteurs. Nous passons donc d'un réseau obsolète mais fiable en général à un réseau plus efficace mais qui semble aussi plus fragile.

Ainsi, en cas de coupure de courant dans les zones mal couvertes par la téléphonie mobile³, les populations pourraient rencontrer des difficultés à joindre les services de secours.

De plus, des coupures de courant prolongées pourraient avoir des répercussions sur la capacité des populations à recharger les batteries des téléphones portables et ainsi sur leur possibilité de joindre les services de secours.

Cela pose aussi la question de la téléassistance auprès des personnes en situation de fragilité lorsqu'elle est installée sur le réseau cuivre. Cela concerne en particulier des personnes âgées qui pour certaines utilisent toujours le réseau cuivre pour la téléassistance et leur téléphone. Parfois isolées, elles peuvent être en incapacité de procéder au renouvellement de leur matériel.

Enfin, un certain nombre d'entreprises (en particulier les plus petites) passées à la fibre optique, gardent à l'heure actuelle, en solution de secours, une ligne raccordée au réseau cuivre pour ne pas bloquer totalement leur activité en cas de coupure de courant. D'autres, en milieu rural, n'ont actuellement qu'une liaison ADSL.

Le CESER alerte donc sur cette situation et émet quelques pistes de réflexion pour accompagner cette évolution, et ainsi limiter les risques pour les populations.

Ainsi, il rappelle la nécessité :

- **D'informer le grand public**, en expliquant notamment les implications de cette fermeture et les échéances à venir bien en amont des dates effectives de fermeture du réseau cuivre, ainsi que de la fin de la 2G et de la 3G en téléphonie mobile. Cette information doit se faire via l'ensemble des canaux existants, au-delà des sites Internet spécialisés. Il est nécessaire de porter une attention particulière à la communication vers les populations les plus fragiles. Les entreprises, notamment les plus petites, devront aussi faire l'objet d'une information dédiée.
- **De sensibiliser les opérateurs** de téléassistance et les structures de soutien aux populations.
- **De déployer systématiquement la fibre** sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des logements et des entreprises **avant la fermeture commerciale effective du service** de téléphonie RTC. Par ailleurs, l'enfouissement du réseau fibre, bien que plus coûteux, devrait être privilégié pour assurer sa robustesse, notamment

² Toutefois le réseau cuivre nécessite une alimentation électrique centralisée.

³ D'après l'ARCEP, et selon les différents opérateurs, 4% à 6% de la population ligérienne ne bénéficie pas d'une très bonne couverture 2G et 3G garantissant la possibilité de téléphoner en intérieur.

face aux aléas météorologiques. De manière générale, des critères de fiabilité pourraient être imposés par l'Etat aux opérateurs.

- **De résorber les zones blanches**⁴ et grises de téléphonie mobile dans leur totalité⁵.
- **De proposer des alternatives à la fibre** (connexions satellitaires, radio ciblées...) pour les établissements les plus sensibles tels que les hôpitaux ou les établissements médico-sociaux, et de les encourager à s'équiper de groupes électrogènes.
- **Et pour le moins d'explorer toutes les possibilités technologiques** permettant de garantir la résilience des réseaux de communication, dans un objectif de protection civile, notamment via la mutualisation des équipements entre opérateurs.



⁴ En particulier en Sarthe ou, selon la région, une quarantaine de pylônes quart-opérateurs serait encore nécessaire.

⁵ <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>